

## VELSIA Le Mans : après l'échec de la “pause pipi”, la direction franchit une nouvelle ligne rouge

La CGT FAPT – VELSIA Le Mans alerte une nouvelle fois sur des méthodes de travail portant atteinte à la santé, à la dignité et aux droits fondamentaux des salarié·es.

Il y a quelques années, la direction avait tenté d'imposer une pratique aussi choquante qu'illégale : demander l'autorisation par mail pour aller aux toilettes.

Cette dérive managériale, révélée et médiatisée sous le nom de « pause pipi », avait suscité une indignation légitime et contraint l'entreprise à faire machine arrière.

La médiatisation avait permis de faire respecter la dignité des salarié·es.

Aujourd'hui, la direction de VELSIA franchit un pas supplémentaire, encore plus grave.

Elle affirme désormais que la pause physiologique ne relèverait plus du temps de travail effectif.

C'est une ligne rouge.

Aller aux toilettes est un besoin vital, indissociable du travail réel.

Assimiler cette pause à du « hors temps de travail » revient à :

- exercer une pression directe sur les salarié·es,
- banaliser des atteintes à la santé,
- remettre en cause un principe élémentaire de dignité humaine.

Changer de nom pour redorer son image ne change pas la réalité vécue sur le terrain.

Les méthodes restent, et se durcissent.

La CGT FAPT – VELSIA Le Mans le rappelle fermement :

- la pause physiologique fait partie du temps de travail effectif,
- elle ne peut être ni chronométrée, ni récupérée, ni sanctionnée,
- toute pression en ce sens est illégale.

Nous avons déjà gagné une fois.

Nous n'accepterons pas un retour en arrière, encore moins une aggravation.

La CGT soutient les salarié·es et se réserve le droit de saisir toutes les instances compétentes. D'ores et déjà la CGT a saisi l'Inspection du travail.

La santé ne se négocie pas. La dignité ne se chronomètre pas. La CGT appelle les salariés à se mobiliser ! Informer – Alerter – Mobiliser – Gagner

